



Reprise après 2 ans d'abandon de poste

Par **piperfou**, le **12/05/2011** à **11:04**

Bonjour,rnrnEn juillet aout 2008 j'ai eu un arrêt maladie de 2 mois pour état dépressif. Je suis retourné travailler puis j'ai abandonné mon poste en novembre 2008 et je n'y suis plus retourné depuis.rnrnMon employeur m'a fait parvenir une lettre avec AR dont je ne connais pas le contenu car je ne suis pas allé la chercher et depuis plus rien, plus de nouvelles, plus de fiches de salaire même à zéro, pas de lettre de licenciement ou de solde de tout compte, aucun autre courrier.rnrnNous sommes en mai 2011, je voudrais maintenant mettre un terme à cette situation, comment faire?rnrn-1 puis je retourner travailler chez cet employeur du jour au lendemain?rn-2 puis je éventuellement arranger un licenciement ou un départ négocié?rn-3 puis je démissionner?rnQuelle est la meilleure solutionrnrnMaintenant ma santé va beaucoup mieux. Entre temps j'ai ouvert une société à l'étranger dont je ne suis pas salarié ou gérant seulement détenteur des parts. rnrnJe n'ai rien à perdre et je ne cherche pas absolument les assedic mais bien sur c'est mieux si je peux obtenir quelque chose.rnrnCe que j'aimerais c'est obliger mon employeur à me proposer une solution, car il s'en est lavé les mains jusque là, même si pour cela je dois retourner chez lui et simplement attendre que la journée se passe. Ai je le droit d'y retourner et de demander mon poste et mon salaire?rnrnMerci pour vos réponses

Par **Cornil**, le **14/05/2011** à **21:52**

Bonsoir "piperfou"rnBien sûr, tu es toujours dans les effectifs de l'entreprise, n'ayant eu aucun document de rupture.rntu peux donc retourner à ton poste, mais il serait quand même courtois que tu en préviennes l'employeur par LRAR au moins une semaine avant...rnDes réactions de l'employeur à cette annonce dépendra la suite à envisager.rnBon courage et bonne chance.